



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2024
(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)

(N°2025-239)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-2 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De prendre acte et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2024, tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Les acquisitions et cessions relatives à la voirie 2024 Pôle ADT/SGADT/SVPD

ACQUISITIONS											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange...)	Prix d'acquisition (en €)	
NOEUX-LES-MINES	sol	AE 612 AE 614	208	Société ELVIA	4 160,00 €	19/02/2024	11/09/2024	Régularisation foncière	amiable	4 992,00	
ECQUES	sol	ZB 167	2 346	Consorts FERLIN	néant	03/07/2023	02/02/2024	Régularisation foncière du dépôt de matériaux	amiable	3 519,00	
HARNES	sol	AO 426	40	Epoux DEBARGE-BOURSIER	néant	16/10/2023	04/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes	amiable	1 200,00	
HARNES	sol	AO 414 AO 420	20	Epoux DRUELLE BLONDEL	néant	16/10/2023	15/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes	amiable	600,00	
HARNES	sol	AO 418	6	Epoux DELVALLEZ POCOGNOLI	néant	16/10/2023	02/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes	amiable	180,00	
HARNES	sol	AO 428	50	DU COURANT Jean-Pierre	néant	16/10/2023	02/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes	amiable	1 500,00	
HARNES	sol	AO 422 AO 424	33	Epoux DELERUE-SIEMOENS	néant	16/10/2023	16/12/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes	amiable	990,00	
HARNES	sol	AO 416	50	MIROUX Charles	néant	16/10/2023	16/06/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes	amiable	120,00	
SANGATTE	sol	AC 62	62	Epoux STIVAL	néant	27/02/2023	11/07/2024	Aménagement de l'Euroveloroute	amiable	87,00	
SANGATTE	sol	AD 16 AD 17	219	Consorts ORIENT	néant	27/02/2023	08/07/2024	Aménagement de l'Euroveloroute	amiable	306,60	
OYE-PLAGE	terre	AH 490 AH 492 AH 517 AH 519 AH 521 AH 523	3 245	Académie Française	néant	10/05/2021 et 13/12/2022	26/09/2024	Aménagement de l'Euroveloroute n° 4	amiable	2 110,00	
WAVRANS SUR L'AA	pré et taillis	ZC 79 ZC 80 ZC 81	844	TARTARE Jean	néant	27/05/2024	14/10/2024	RD 192 - Aménagement de chaussée	amiable	1 140,00	
ISQUES	sol	B 696 B 982	653	SANEF	néant	19/02/2024	04/07/2024	Transfert de rétablissement de voirie	amiable	gratuit	
Total des acquisitions:			7776							16 744,60 €	

CESSIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	sol	ZE 46 ZE 48	18 455	CAPSO	129 000,00 €	15/04/2024	19/12/2024	Extension de la ZA du Fond Squin	amiable	116 100,00
NOEUX-LES-MINES	sol	AE 510, AE 512, AE 520, AE 566, AE 569, AE 607, AE 609, AE 617, AE 619	3 798	Société ELIVIA	75 960,00 €	19/02/2024	11/09/2024	Régularisation foncière	amiable	91 152,00
ETAPLES	sol	AV 128 AV 130 AV 132 AV 134 AV 136 AV 138 AV 140	22 158	Consorts BIGOT	12 544,89 €	08/10/2012	22/02/2024	Rétrocession de parcelles après abandon de projet	amiable	0,00
SURQUES	sol	B 572 B 574	761	Commune	16 500,00 €	18/09/2023	26/06/2024	RD 215 - Transfert de propriété départementale	amiable	16 500,00
AUCHEL	talus	AD 626 AD629	25	Matthieu DANDRE	250,00 €	14/04/2023	26/01/2024	Alliénation de délaisés de voirie	amiable	250,00
AUCHEL	terrain	AL 483	414	CARREFOUR PROPERTY FRANCE	12 400,00 €	15/05/2023	26/01/2024	Alliénation d'un délaisé de voirie	amiable	12 400,00
CORBEHEM	sol	B 200	47	Epoux TERRIER	470,00 €	19/02/2024	19/08/2024	Alliénation d'un délaisé de voirie	amiable	470,00
BEAURAINVILLE	Sol	AE 374	83	Communauté de commune des Sept Vallées	néant	20/11/2023	16/12/2024	Transfert de domaine public	amiable	1,00
LA HERLIERE	SOL	B 195 B 196	71	Epoux BODECOT	568,00 €	08/07/2013	30/09/2024	Alliénation d'un délaisé de voirie	amiable	568,00
Total des cessions:										237 441,00 €
										45812

Les acquisitions et cessions relatives aux collèges et au patrimoine 2024 Pôle ADT/SGADT/SVPD

ACQUISITIONS pour les COLLEGES											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)	
BERCK	sol bati	BN 190	409	Region Hauts-de-France	3 116,58 €	10/07/2008	13/03/2024	Transfert de domaine public de la salle de sport du college "Jean Moulin"	AMIABLE	1,00 €	
Sous-total collèges:			409								1,00 €
ACQUISITIONS pour le PATRIMOINE											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)	
Néant											
Total des acquisitions:			409								1,00 €
CESSIONS pour les COLLEGES											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix de cession	
Néant											
CESSIONS pour le PATRIMOINE											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix de cession	
TILLOY LES MOFFLAINES	sol	Y 111	4083	Communauté Urbaine d'Arras	20 400,00 €	16/09/2024	19/12/2024	Extension de la Zone Industrielle Est	AMIABLE	18 374,00 €	
Total des cessions:			4 083								18 374,00 €

Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles 2024 Pôle ADT/SGADT/SVPD

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant Evaluation	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
GUINES	Etang/prairie	AO 442 AO 108	6 119	Didier MATTE	25 000,00	18/09/2023	12/04/2024	Zone de Préemption " Le Marais de Guïnes"	amiable	25 000,00 €
GUINES	Jardin d'agrément et étang	AL 140	15 780	Consorts DERNIS	Eval BF 45 000,00	16/10/2023	23/01/2024	Zone de Préemption " Le Marais de Guïnes"	amiable	45 000,00 €
BERCK	Plan d'eau et hutte	AI 32 AI 33 AI 34	37 518	Adèle VIGUIER	190 000,00	Arrêté de préemption du 10/10/2023	13/02/2024	Zone de Préemption " Les douze parts les garennes, la flaqué Jacques Lamart"	DIA	200 000,00 €
ARDRES	Chalet, terrain et deux huttes	AT 288 AT 289 AT 290	5939	Consorts DEKYDTSPOTTER	Eval BF 120 000,00	16/10/2023	29/02/2024	Zone de Préemption " Le Lac d'Ardres"	amiable	135 000,00 €
CLAIRMARAIS	Entree du site du romelaere	A 839	1259	Consorts ROLAND	Eval BF 2 500,00	11/12/2023	23/07/2024	ZP "Le Romelaère"	amiable	2 200,00 €
ARDRES	Terrain	AT 394 AT 395 AT 651	1 800	Epoux JOVENEUX-DEREEPER	9 000,00 29 000,00	Arrêté de préemption du 01/09/2023	29/04/2024	Zone de Préemption " Le Lac d'Ardres"	DIA	38 000,00 €
HAILLICOURT	Pieds de terrils	AB 355 AB 376	678	Epoux DEMILLY-GAMBIER	1 017,00	14/04/2023	02/07/2024	Site des terrils des Falandes et du Pays à part	amiable	1 017,00 €
WINGLES	Terrain encombré	AS 37	390	Consorts CARLIER	Eval BF 7800	15/04/2024	30/05/2024	Zone de Préemption " Le Val du flot"	amiable	6 000,00 €
ARDRES	Terre avec hutte	AV 44	27 370	Epoux BURETTE	155 000,00	Arrêté de préemption du 16/05/2024	14/08/2024	Zone de Préemption " Le Lac d'Ardres"	DIA	155 000,00 €
HAILLICOURT	Pieds de terrils	AB 359	352	Epoux LAMBERT-DASSONNEVILLE	528,00	14/04/2023	18/12/2024	Site des terrils des Falandes et du Pays à part	amiable	528,00 €
HAILLICOURT	Pieds de terrils	AB 357	463	LAMBERT Michel	694,50	14/04/2023	29/11/2024	Site des terrils des Falandes et du Pays à part	amiable	694,50 €
HAILLICOURT	Pieds de terrils	AB 363 AB 365 AB 367 AB 369 AB 371	699	Epoux LAMBERT-DELBECQUE	1 048,50	14/04/2023	29/11/2024	Site des terrils des Falandes et du Pays à part	amiable	1 048,50 €
BIACHE-SAINT-VAAST	Bois, plan d'eau avec bâti et hutte	AL 10 AL 11	9 898	Consorts KLIMASZEWSKI-RIMEZT	40 000,00	16/09/2024	13/12/2024	Zone de Préemption "Le marais au dessus de la scarpe"	amiable	40 000,00 €
Total des acquisitions			108 265							649 488,00 €

CESSIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalités (échange...)	Prix de cession
SALPERWICK	sol lieudit "le vivier Sainte Aldegonde"	AE 523	2877	Consorts DUMOULIN- KACZMAREK	3 500,00	18/09/2023	02/05/2024	EX ZP Marais aux moines	amiable	3 122,00 €
		AE 524 AE 526		Consorts ADRIAENSSENS		18/09/2023	14/03/2024			396,00 €
HAILLICOURT	Pieds de terrils	AB 373 AB 374	234	Epoux DEMILLY-GAMBIER	140,40	14/04/23	17/06/2024	Site des terrils des Falandes et du Pays à part	amiable	140,40 €
RUITZ	Pieds de terrils	AC 111 AC 113 AC 115 AC 116	651	Epoux LAMBERT- DASSONNEVILLE	391,00	14/04/23	11/12/2024	Site des terrils des Falandes et du Pays à part	amiable	391,00 €
Total des cessions		4 127								4 049,40 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
PRA
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement Territorial
DF
Bureau Foncier

RAPPORT N°2

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2024 (ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)

L'article L 3213-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département, par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département, donne lieu chaque année à une délibération du conseil départemental. Ce bilan est annexé au compte administratif du département ».

Ce bilan est une obligation légale qui permet à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial, adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013, dont les orientations prévoient : l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, un meilleur environnement des conditions de travail du personnel, l'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation économique, une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental.

Ce bilan est présenté de façon thématique, en complémentarité des tableaux annexés, en examinant successivement les acquisitions et cessions relatives à la voirie (I), celles relatives aux collèges et bâtiments départementaux (II), et celles concernant les espaces naturels sensibles (III).

I) Les acquisitions et cessions relatives à la voirie

1) Les acquisitions

Elles concernent des projets d'ampleur variable, portant sur le développement et l'aménagement du réseau routier, l'amélioration de la qualité et de la sécurité au profit des usagers de la route. Il peut donc s'agir de la création de voies nouvelles pour dévier les routes départementales qui traversent les agglomérations, de l'aménagement de carrefours ou la rectification de virages dangereux, l'élargissement de voies, ou encore de la réalisation d'aménagements cyclables.

En 2024 le Département a acquis 7 776 m² (77a 76ca) pour un prix d'acquisition total de 16 744,60 €, pour ses besoins en infrastructures de voirie. L'ensemble de ces transferts de propriété au nombre de 13 ont été réalisés à l'amiable sans recours à la procédure d'expropriation, 11 l'ont été par actes rédigés en la forme administrative par le bureau foncier du Département. Il s'agit d'acquisitions foncières aux abords des routes départementales et giratoires (communes de NOEUX-LES-MINES, ECQUES, et WAVRANS-SUR-l'AA), d'acquisitions par la procédure de mise à l'alignement (commune d'HARNES) en lien avec un aménagement routier local, de transfert de propriété à l'initiative de la SANEF pour le compte de l'Etat (routes départementales interceptées par l'autoroute A16), et d'aménagements d'Eurovéloroute (SANGATTE et OYE-PLAGE).

2) Les cessions

Au cours de l'année 2024, les cessions en matière de voirie concernaient des aliénations de terrains ou de délaissés de voirie devenus inutiles aux besoins du Département à des personnes privées riveraines ou des collectivités, ou des rétrocessions aux expropriés (régies par les article L. 421-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique), soit au total 9 cessions concernant 45 812 m² (4 ha 58 a 12 ca) pour 237 441,00 € de recette.

II) Les acquisitions et cessions relatives aux collèges, au patrimoine départemental et les autres contrats

1) Les acquisitions

a) *Pour les collèges*

Elles ont pour objectif, d'une part le transfert de propriété à titre gratuit des biens immeubles des collèges mis à disposition du Département, et d'autre part la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des extensions ou des constructions de collèges.

Il n'y a eu aucun transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département en 2024 et le nombre des collèges dont le Département est propriétaire (foncier et constructions) est maintenu à 105 sur un total de 125 collèges. La seule acquisition en 2024 concernait le transfert par la Région Hauts-de-France de la salle de sport du collège « Jean Moulin » à BERCK-SUR-MER. Ce transfert de domaine public a été réalisé par acte administratif et à l'euro symbolique.

En 2024, aux termes de cet acte administratif, 409 m² (04 a 09 ca) ont été acquis pour les collèges pour une dépense d' 1,00 €.

b) *Pour les bâtiments départementaux*

Les acquisitions permettent la réalisation des programmes de construction ou d'extension des bâtiments utiles aux compétences départementales. Il n'y a eu aucune acquisition en 2024 dans ce cadre.

2) Les cessions

a) *Liées aux collèges*

Elles permettent essentiellement la régularisation des surplus des terrains d'assiette des collèges. En 2024, aucune cession n'est intervenue dans ce cadre.

b) *Du patrimoine bâti et non bâti*

Ces cessions permettent de valoriser les biens du patrimoine qui ne sont plus utiles à l'exercice des missions du Département.

En 2024, un terrain à TILLOY-LES-MOFFLAINES de 4 083 m² (40 a 83ca) a été cédé à la Communauté Urbaine d'ARRAS pour une recette de 18 374,00 €.

3) Les baux emphytéotiques

En 2024, aucun bail emphytéotique n'a été signé.

Il est toutefois à noter que, par actes notariés du 27 novembre 2024, une promesse synallagmatique de vente et un modificatif à l'avenant du bail emphytéotique administratif (consenti par le Département du Pas-de-Calais à CDC Habitat du 30 juillet 2009 concernant l'ancienne caserne de gendarmerie rue des Fours à ARRAS) ont été signés. La vente du bien à CDC habitat sera réitérée par acte notarié, après levée des clauses suspensives prévues à l'avant-contrat.

III) Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles

Au 1er janvier 2024, le Département était propriétaire de 1835 hectares répartis dans les 37 zones de préemption où il est opérateur foncier et dans les 7 sites classés espaces naturel sensibles non dotés d'un zonage prioritaire.

1) Les acquisitions

Elles s'effectuent au moyen du droit de préemption, ou dans un cadre amiable, sur les 7994 hectares de bois, landes, carrières, terrils, dunes, falaises, marais inscrits en zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Parmi ces zones de préemptions (72), le Département est opérateur foncier dans 37 d'entre elles (contenance de 3100 ha, le reste étant secteur d'intervention du Conservatoire du Littoral) et dans 7 secteurs dits «sensibles» : « les Falandes » à RUITZ, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, BRUAY-LA-BUISSIERE, le « Pays à part » (ou « 6 de Bruay ») à RUITZ, HAILLICOURT, MAISNIL-LES-RUITZ, « le 9-9bis » à OIGNIES, « le terril 98 » à ESTEVELLES, « les Ballastières » à AIRE-SUR-LA-LYS, « le Mont-Saint-Sylvestre » à BAINGHEN et LONGUEVILLE, « la Chapelle de Guémy » à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM. Dans ces secteurs, où le droit de préemption ne s'applique pas, les acquisitions sont réalisées à l'amiable.

Elles sont concrétisées par acte administratif ou par acte notarié.

Tous les terrains acquis font ensuite l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte EDEN 62.

En 2024, 108 265 m² (10 ha 82 a 65 ca) ont ainsi été acquis dans les zone de préemption « le lac d'Ardres », « le marais de Guines », « les douze parts, les garennes, la flaque Lamart » à BERCK, site de la réserve des étangs du Romelaère à CLAIRMARAIS, « le Val du Flot » à WINGLES, site des terrils et du Pays à part, « le marais au-dessus de la Scarpe » à BIACHE-SAINT-VAAST, pour un coût total de 649 488 €, entièrement couvert par le produit de la taxe d'aménagement.

2) Les cessions

Elles peuvent avoir lieu suite à la suppression d'une zone de préemption, ou

intervenir pour les terrains départementaux ayant vocation à être gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

En 2024, 3 242 m² (32 a 42 ca) ont été cédés à des particuliers riverains à SALPERWICK suite à la suppression de la zone de préemption « le marais aux moines », et 885 m² (8 a 85 ca) de pieds de terrils à HAILLICOURT et RUITZ ont été cédés aux exploitants riverains. Soit un total de 4 127 m² (41a 27ca) cédés pour une recette de 4 049,40 €.

A travers la mise en œuvre de cette politique, 108 265 m² (10 ha 82 a 65 ca) ont été acquis pour un montant de 649 488,00 €, et 4 127 m² (41a 27ca) cédés pour une recette de 4 049,40 €.

En conclusion, la politique d'acquisitions et de cessions menée par le Département se caractérise par :

- un acteur unique, aucune convention, aucun marché n'ayant conduit une autre personne à conclure des opérations pour le compte du Département ;
- un objet multiple, voirie, patrimoine (collèges et bâtiments départementaux), espaces naturels ;
- des techniques d'acquisitions variées, ventes de droit commun très majoritairement, transfert par ordonnance d'expropriation très rarement ;
- des moyens financiers diversifiés puisqu'à côté des crédits ordinaires, une taxe spéciale dont le produit est affecté, permet de financer la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles.

Il convient de prendre acte et d'approuver la présentation du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et conformément aux tableaux joints.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY